



Conseil communal

Durbuy, le 19 juin 2023.

Extrait du CDLD

Avis à la population

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil

Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 3 juillet 2023 à 17h00 à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.**

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,



Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023
3. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 15/05/2023. Communication
4. CPAS. Comptes annuels 2022. Approbation.
5. Régie Communale Ordinaire - FONCIERE. Comptes pour l'exercice 2022. Approbation.
6. Comptes communaux 2022: Approbation
7. Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023.
8. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Convention de partenariat – Octroi d'une subvention à l'ASBL Maison des jeunes asbl pour la réalisation de l'axe du plan relatif au droit à l'épanouissement culturel et familial, vie de quartier, création d'un lieu de rencontre et de convivialité - Avenant 1
9. Maison de la culture Famenne-Ardenne - Nouveau contrat-programme 2025-2029
10. Octroi et contrôle de subsides communaux d'un montant supérieur à 25.000,00€ et inscrits au service ordinaire du budget communal pour l'année 2023 -Asbl Office Communal du Tourisme de Durbuy
11. Octroi et contrôle de subsides communaux d'un montant supérieur à 25.000,00€ et inscrits au service ordinaire du budget communal pour l'année 2023 - DHAM : Durbuy History & Art Museum
12. Bibliothèque. Rapports d'activités et financiers annuels 2022.
13. Règlement communal visant l'organisation des camps de mouvements de jeunesse sur le territoire communal.
14. URBA. Questions de voirie. Permis d'urbanisation à Barvaux.
15. URBA. Schéma de Développement Territorial - Avis.
16. Régie foncière. Résultats de l'enquête publique pour des questions

de voiries au sentier vicinal n°18 à Durbuy Vieille Ville presq de Thier Moreau.

17. Service Patrimoine. Résultats de l'enquête publique pour des modifications de voirie dans le cadre de la future demande de permis unique pour l'extension de la carrière de préalle
18. Régie foncière. Echange de parcelle à Lignely. Approbation du projet d'acte
19. Plan Habitat Permanent. Rapport d'activités et état des lieux 2022, programme de travail 2023.
20. Atelier Environnement ASBL - Situation financière (budget, comptes, bilan) et rapport d'activités 2022
21. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Verlaine-sur-Ourthe - Approbation du Budget 2023
22. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église d'Oppagne - Compte 2022. Approbation.
23. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Wéris - Compte 2022. Approbation.
24. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église d'Enneilles - Approbation du Budget 2023
25. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Jeneret - Compte 2022. Approbation.
26. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église d'Enneilles - Compte 2021. Approbation.
27. Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église de Heyd-Aisne - Compte 2022. Approbation.
28. Recours à l'article 60 § 2 du RGCC - Admission de la dépense
29. Tutelle communale - CPAS - Fixation du Cadre du personnel (statutaire et contractuel)
30. Tutelle communale - CPAS - Dérogation au statut du personnel - Accès à l'échelle B4 par recrutement
31. Convention d'entretien des espaces verts aux abords de la banque Crélan de Barvaux - Adoption
32. PCDR - Aménagement et équipement du site du parc Roi Baudouin. Approbation prix convenus.
33. Adoption des Règlement d'Ordre intérieur des écoles communales
34. Centrale d'achat "école numérique" - Adhésion à la centrale d'achat.
35. INONDATIONS - Fourniture de marchandises pour le remplacement des portes. Approbation des conditions et du mode de passation.
36. Règlement Logopédie dans les écoles communales. Modification.
37. Logopèdes dans les écoles communales - Projet d'avenant à convention
38. Réalisation d'une œuvre d'art intitulée « Kdolls « MAGRITTE » » — Œuvre de l'Asbl Kdolls-Marche - Procédure négociée sans publication préalable - Passation
39. Statuts administratif et pécuniaire - octroi d'un avantage exceptionnel au personnel de la petite enfance année 2023 -

Approbation

40. Personnel - Fixation du cadre du personnel de l'administration communale
41. Personnel - Service "Nettoyage" - Recrutement de deux techniciens de surface à temps partiel (19h) CDI - Conditions
42. Personnel - Recrutement Service travaux-Voiries - Un ouvrier machiniste (H/F/X/) à temps plein CDI et constitution d'une réserve de recrutement - Conditions
43. Personnel - PLANU - Recrutement un agent administratif pour la sécurité et Planification d'urgence (PLANU) à temps plein CDI et constitution d'une réserve de recrutement - Conditions
44. Personnel - Recrutement Service travaux - Un agent technico-administratif (H/F/X/) à temps plein CDI et constitution d'une réserve de recrutement - Conditions
45. Collecte sélective en "porte-à-porte" de déchets ménagers et assimilés triés à la source en fraction organique et fraction résiduelle
46. Protocole de collaboration entre la Ville de Durbuy et le département de la police et des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement
47. Action en justice - Expropriation I Parking nord - Jugement

HUIS CLOS

48. Personnel - AES - Mise à disposition de [REDACTED] à l'ASBL Office Animation Loisirs
49. Personnel - AES - Mise à disposition de Madame [REDACTED] à l'ASBL Office Animation Loisirs
50. Personnel - AES - Mise à disposition de Madame [REDACTED] à l'ASBL Office Animation Loisirs
51. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales (21/26 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED])
52. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites - convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
53. PE : Octroi d'un congé pour convenance personnelle (24/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
54. PE : Octroi d'un congé pour convenance personnelle (24/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
55. PE : Octroi d'un congé pour interruption de carrière partielle à 3/4 temps (18/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
56. PE : Octroi d'un congé pour interruption partielle à un cinquième temps (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).

57. PE. Octroi d'une Disponibilité pour convenances personnelles Précédant la Pension de Retraite (DPPR) type IV à 1/4 temps : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
58. PE : Octroi d'un congé prestations réduites accordé au membre du personnel qui a 2 enfants de moins de 14 ans (18/24 - 2023 - 2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
59. PE : Octroi d'un congé pour interruption partielle à un cinquième temps (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
60. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées pour des raisons de convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
61. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (13/26 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
62. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiée par des raisons de convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
63. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
64. PE : Octroi d'un congé prestations réduites - Congé syndical (20/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
65. PE : Octroi d'un congé pour interruption partielle à un cinquième temps (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
66. PE : Octroi d'un congé pour interruption de carrière partielle à un cinquième temps (20/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
67. PE : Octroi d'un un congé pour prestations réduites justifiées pour des raisons de convenance personnelle (20/24 - année scolaire 2022-2023) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
68. PE : Octroi d'un congé pour prestations réduites - convenance personnelle (19/24 - année scolaire 2023-2024) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
69. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification